



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°

24.214

78170

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD, VICE-PRESIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC

ARRETE TEMPORAIRE
Suivi par : V. REINO DA SILVA

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2012346-0003 relatif à la lutte contre le bruit,

**OBJET : DEROGATION
EXCEPTIONNELLE RELATIVE AUX
NUISANCES SONORES ENGENDREES PAR
LES TRAVAUX A LA GARE DE BOUGIVAL**

Vu l'arrêté municipal n° 2024.65 du 30 septembre 2024 portant délégation de fonctions à Monsieur Laurent BOUMENDIL, Conseiller municipal,

Vu la demande formulée par la SNCF Gares et connexions sise au 10 rue Camille Moke 93212 Saint-Denis, afin de procéder au remplacement des tampons et des cadres en fonte sur les deux quais de la gare de Bougival dans le cadre des travaux de maintenance,

Considérant que ces travaux nécessitent la mise en place de mesures d'exploitation temporaire au droit de la zone de chantier.

Considérant néanmoins qu'il y a lieu d'établir des plages horaires particulières pour préserver la tranquillité publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : SNCF Réseau sise au 10 rue Camille Moke 93212 Saint-Denis, est autorisée, à titre exceptionnel, à réaliser le remplacement des tampons et des cadres en fonte sur les deux quais de la gare de Bougival, durant la nuit, dans le cadre des travaux de maintenance.

ARTICLE 2 : Toutes précautions devront être prises pour limiter les nuisances sonores pendant les interventions **du lundi 28 octobre 2024 au samedi 9 novembre 2024 entre 21h00 et 06h00.**

ARTICLE 3 : L'affichage du présent arrêté relève de la responsabilité de l'entreprise intervenante pendant toute la durée du chantier et devra être effectué sous un délai de 7 jours avant le démarrage des travaux. L'affichage ne devra en aucun cas être fixé sur le mobilier urbain par du ruban adhésif.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire,
Madame la Directrice Générale des Services,
Le Commissariat de Police de Versailles,
Les agents du Commissariat de Police de La Celle Saint-Cloud et de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Celle Saint-Cloud, le **06 NOV. 2024**

Pour le Maire,




Laurent BOUMENDIL
Conseiller municipal